

l'opposition, parce que j'estime que, dans une question de cette importance, il ne faudrait rien faire qui puisse, d'une façon ou d'une autre, motiver l'impression que les normes employées par l'administration ne seraient pas les meilleures possibles pour mesurer un problème aussi difficile.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, l'analyse que fait le député est fort intéressante. Il prétend que nous ne voulons pas adopter de nouveaux barèmes pour mesurer le chômage en ce moment sans l'assentiment du Parlement et sans y débattre la question. Néanmoins, je suis sûr que ce que nous voulons obtenir, c'est un véritable barème pour mesurer le chômage, barème qui ne sera pas nécessairement nouveau, mais une véritable norme. Je trouve tout à fait inusité que la question trouble tellement l'honorable représentant. Il y a un instant, il a dit que j'avais parlé en Chambre il y a quelques jours des chiffres du Service national de placement pour juin 1957 et que j'avais dit qu'il y avait 267,000 chômeurs.

L'hon. M. Martin: C'est exact.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a dit que le chiffre exact était de 150,000.

L'hon. M. Martin: C'est exact.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis content qu'il ait dit: "C'est exact". Il indique qu'il se rend compte que les chiffres du Service national de placement sont bien supérieurs au niveau actuel du chômage.

L'hon. M. Martin: Pas du tout.

Le très hon. M. Diefenbaker: Maintenant, il craint les chiffres du Service national de placement. Lorsque je l'ai mentionné l'autre jour, il a dit qu'ils n'étaient pas sûrs. Eh bien, ils donnaient plus d'un quart de million de chômeurs, tandis que le nombre véritable était de 150,000. Il prouve, par ses propres paroles, que les chiffres sur lesquels il s'appuie lorsqu'il veut qu'ils servent ses fins sont exagérés, le rapport étant de 267 contre 150.

Or, personne ne désire, j'en suis sûr, exagérer le nombre des chômeurs. Mais le fait même que l'honorable député soit maintenant impliqué et le fait qu'ayant, un autre jour, délibérément déclaré que les chiffres du Service national de placement n'étaient pas exacts, il craint fortement...

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, le premier ministre...

Le très hon. M. Diefenbaker: ...ce que je m'apprête à dire.

L'hon. M. Martin: Je n'ai jamais dit cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Très bien, je vais lire ce que l'honorable député a dit.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Martin: Lisez ce que j'ai dit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je lis donc, de la page 8061 du hansard:

Ils avaient été avertis au mois de juin 1957, et, si mes souvenirs sont exacts, le nombre des chômeurs à l'époque était de 200,000.

L'hon. M. Martin: 150,000.

L'hon. M. Martin: En se fondant sur ceux qui étaient dans le besoin.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est toujours ce qu'il fait lorsqu'il est pris avec ses propres données statistiques, mais non avec celles de son propre bureau. Il s'émeut aussitôt. Je voulais prouver au moyen du compte rendu exactement ce qui a été dit. Je lis maintenant de la page 8065 du hansard:

J'ai fait une déclaration sur les chômeurs en juin 1957, et voici qu'aujourd'hui, le premier ministre, pour me donner tort, cite des chiffres du Service national de placement, sachant que ce n'est pas sur ces chiffres que je me fondais. Pour être juste, le premier ministre devrait citer le...

Puis il y a des interruptions, et on me fait dire ce qui suit:

Monsieur le président, je sais que l'honorable député ne manque pas de moyens, mais il ne sait pas encore ce dont je vais donner lecture, bien que son sens de perception, dans le présent cas, indique qu'il redoute les faits. Une demande d'emploi inscrite au bureau du Service national de placement...

L'hon. M. Martin: Et que dire des personnes sans emploi?

Le très hon. M. Diefenbaker: ...atteignait au total, 267,000 environ. Je tiens tout simplement à verser au compte rendu...

Cela révèle très nettement que les chiffres du Service national de placement, lorsqu'ils ne font pas l'affaire de l'honorable député, ne sont plus dignes de foi. Ce que nous allons tenter de faire, et c'est ce qu'a proposé, entre autre, le chef de l'opposition, est une enquête complète sur cette question afin que les Canadiens connaissent la situation du chômage. Ils ont demandé une norme de calcul du chômage afin que nous ne citions jamais de nouveau une série de chiffres d'un côté de la Chambre et une autre série de l'autre côté. Le comité a été établi et a fait rapport le 8 août et l'honorable député devient fort ému...

L'hon. M. Martin: A cause des droits du Parlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...à cause de ses craintes. Quelles sont ces craintes? La seule crainte qu'il puisse avoir, c'est que, lorsqu'on aura trouvé une véritable base de calcul du chômage, il voie que ses chiffres ont été fort exagérés. Je suis heureux de cette occasion. Je n'aurais pas pu parler des chiffres du Service national de placement et des différences entre les siens et les miens s'il n'avait pas jugé bon d'aborder cette question.